



Conseil Municipal du 30 octobre 2025

Délibération n°2025.10.09

Date de convocation : 24/10/2025

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : M. Eric MIOSSEC

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 30 octobre 2025 sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Étaient présents : M. Patrick GUEN, Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Bruno ARRIAGA, Mme Virginie SOCHARD, Mme Sonia SENANT, M. Régis MIOSSEC, Mme Claudie DEMANGE, M. Joël CHOQUER, Mme Gwénola MEVEL, Mme Emmanuelle BERTEVAS, Mme Angélique QUERE, M. Eric MIOSSEC, M. Gilles CRIBIER, Mme Sophie HALLEGOT, M. Yann BELLEC

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Sébastien DELANOE qui a donné pouvoir à M. Bruno ARRIAGA, M. Frédéric RICHARD qui a donné pouvoir à M. Patrick GUEN, M. Vincent BOUTOUILLER qui a donné pouvoir à Mme Claudie DEMANGE, Mme Alicia CAROFF qui a donné pouvoir à M. Régis MIOSSEC

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

D. n°2025.10.09 Tarifs 2025

(Rapporteur : Mme Quiec/Délibération)

Mme Quiec présente les tarifs révisés ci-dessous :

Tarifs 2025					
Applicables au 01/11/2025					
LOCATIONS (par jour)					
		Journée	1/2jour	L'heure	Caution
Salle Omnisports	Particulier de Plougoulm	330,00 €	165 €		500,00 €
	Chauffage (par manifestation)	facturation de la consommation de carburant			
Salle Goariven	Particulier de Plougoulm (petite salle)	100,00 €			700,00 €
	Particulier de Plougoulm (grande salle)	250,00 €			700,00 €
	Café "obsèques" (les 2 salles)		35,00 €		
	Professionnel (SIRET exigé) du lundi au jeudi (petite salle)	100,00 €		15,00 €	700,00 €
	Employés communaux (petite salle)	50,00 €			700,00 €
Boulodrome	Employés communaux grande salle	125,00 €			700,00 €
	Particulier de Plougoulm	200,00 €			500,00 €
Percolateur	Commerces Plougoulmois	100,00 €			500,00 €
	Particulier de Plougoulm	20,00 €			100,00 €
Table et chaises	Particulier par jour de location (1 table + 6 chaises)	5,00 €			100,00 €
Minibus	Associations de Plougoulm uniquement	20,00 €			1 000,00 €

Conseil municipal - Séance du 30 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le

100,00 €

ID : 029-212901920-20251031-D20251009-DE

SERVICES		Reçu en préfecture le 31/10/2025	
Remorque déchets verts	La remorque	Publié le 100,00 €	
Elagage (si impact sur domaine public)	L'heure	ID : 029-212901920-20251031-D20251009-DE	
Aide destruction nid frelons asiatiques	transmettre facture et RIB à la mairie	80,00 €	
Photocopies, fax, enveloppes	Gratuit mais limité		
REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC (tarif annuel au prorata du nombre de mois de présence et de la surface sur la base d'une journée par semaine)			
Commerçants ambulants	emplacement < ou = 10 m² (sans électricité)	200,00 €	
CIMETIERE			
Concessions de cimetière	Tarif au m²	15 ans	30 ans
		50,00 €	100,00 €
Columbarium	Emplacement	600,00 €	
	Concession	150,00 €	200,00 €
Cave-urne	Emplacement	400,00 €	
	Concession	150,00 €	200,00 €
Jardin du souvenir	Plaque en granit à coller	30,00 €	
BIBLIOTHEQUE			
Bibliothèque	Abonnement	(+ de 26 ans)	10,00 €
	Gratuité pour les - 26 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux, nouveaux arrivants (la 1ère année)		
	Activités "inspiration"		5,00 €
	Activités "création"		10,00 €
Désherbage	Entre 0.10 et 2 €		
CAMPING			
Camping	Adulte	5,28 €	
	Enfant (de 3 à 18 ans)	3,50 €	
	Emplacement	5,00 €	
	Branchement électrique	4,00 €	
	Garage mort	10,00 €	
	Taxe de séjour (+ 18 ans)	selon tarif HLC (0.22 € en 2022)	
	Dosette de lessive + jeton	4,00 €	
	Douche (si pas d'emplacement)	2,00 €	
	Petite épicerie	Entre 1 € et 5 €	
	Pain	Entre 1 € et 2 €	

Cantine			Tranche 1: 0-650	Tranche 2: 651-850	Tranche 3: 851-1000	Tranche 4: 1001-1250	Tranche 5: 1250-1600	Tranche 6: > 1600 ou QF non communiqué
	Maternelles	l'unité	0,50 €	1,00 €		2,70 €	2,80 €	3,00 €
	Primaires	l'unité	0,50 €	1,00 €		3,80 €	4,00 €	4,30 €
	Si repas spécial fourni par les parents (sous condition)		0,50 €	1,00 €	1/2 tarif			
	Pénalité si pas de réservation en ligne (occasionnel)		+ 1,00 € / repas					
	Pénalité si pas de réservation en ligne (récurrent)		+ 3,00 € / repas					
	En fonction des quotients familiaux CAF et MSA		Tranche 1: 0-650 €	Tranche 2: 651-850 €	Tranche 3: 851-1050 €	Tranche 4 : 1051 - 1250 €	Tranche 5: >1251 € ou QF non communiqué	
	la 1/2 heure		0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,70 €	0,80 €	
	Pénalité de retard après la fermeture		+ 5,00 €					
	Forfait si réservation mais pas présence		+ 0,50 €					
Garderie périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	Majoration si pas de réservation en ligne		+ 0,50 €					
	Journée complète avec repas		8,00 €	9,50 €	12,50 €	13,50 €	15,00 €	
	Journée complète sans repas		7,00 €	8,50 €	9,50 €	10,50 €	12,00 €	
	1/2 journée avec repas		5,00 €	7,00 €	8,50 €	9,00 €	10,50 €	
ACM	1/2 journée sans repas		4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	7,50 €	
	Tarif à l'année (+ tarif grosses sorties)		50,00 €	55,00 €	60,00 €	66,00 €	72,00 €	
ALSH Extrascolaire (sport)	Pour sortie hors territoire HLC		la moitié du prix du ticket d'entrée					

Ecole du sport	Enfants domiciliés à Plougoum - Tarif annuel	40,00 €
	Enfants domiciliés hors Plougoum - Tarif annuel	50,00 €

Tarifs pour les associations communales	Location des salles communales		Journée	Demi-journée	Caution
			Salle Omnisports	0,00 €	0,00 €
			Salle Goariven	0,00 €	0,00 €
			Algéco	0,00 €	0,00 €
			Boulodrome	0,00 €	0,00 €
			Vidéoprojecteur	0,00 €	500,00 €
			Sono	0,00 €	500,00 €
			Percolateur	0,00 €	100,00 €
			Tables et chaises	0,00 €	100,00 €
	Reprographie (couleur ou N&B)	A4	l'unité	0,20 €	
			recto verso	0,30 €	
			l'unité	0,30 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De valider les tarifs municipaux tels que proposés à compter du 1^{er} novembre 2025.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Fait à Plougoulm, le 31 octobre 2025

Le Maire, Patrick GUEN	Le secrétaire de séance, Eric MIOSSEC
	

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 31 octobre 2025
- La publication, le 31 octobre 2025

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*

Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le

ID : 029-212901920-20251031-D20251009-DE